



## divorcée et co-empruntrice

Par **carolevano**, le **10/07/2009** à **16:52**

Mon ex mari et moi avons acquis un bien immobilier en 12/2005 nous sommes divorcés depuis 06/2009

j'ai laissé la totalité du bien à mon ex mari mais je reste co-emprunteur du crédit mon mari a une assurance de prêt à 50 % du à son handicap  
quel recours ai-je pour ne plus être co-emprunteur  
est-ce que la banque peut se retourner contre moi  
est-ce que la banque peut vendre la maison car c'est elle qui est cautionnaire  
est-ce que si mon mari décède, et que ma belle fille ne veut pas vendre est-ce que c'est moi qui continuerai à payer les échéances ?  
puis-je aussi acheter un bien en étant toujours co-emprunteur de ce prêt